



COMPAGNIE MINIERE OR - COMINOR

Société par actions simplifiée au capital de € 2119,75

Siège social : 4/14, rue d'Aguesseau

75008 Paris, France

Numéro d'immatriculation 422 123 984 RCS Paris

www.lamancha.com

ANNEXE VIII

POUVOIR DE Mr. DOMINIQUE DELORME

(Renouvellement)



*Nous suivons
le filon d'or*

*We follow
the golden trail*

Fait à Paris, le 12 Octobre 2016

POUVOIR

Monsieur Amr El Adawy (le « **Délégant** »), agissant en qualité de Directeur Général de la société COMPAGNIE MINIÈRE OR, société par actions simplifiée, au capital de € 2.119,75, dont le siège social est sis 4/14, rue d'Aguesseau – 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 123 984 RCS Paris (la « **Société** »),

Considérant qu'en vertu d'un arrêté du Ministre du Redressement Productif en date du 18 novembre 2013, publié au Journal Officiel de la République Française du 26 novembre 2013, la Société est titulaire d'un permis exclusif de recherches de mines d'or, de cuivre, d'argent de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes, dit permis de « Villeranges » (le « **Permis de Villeranges** »),

Donne, par les présentes, pouvoir à **Monsieur Dominique Delorme** (le « **Délégataire** »), pour agir en qualité de mandataire, afin de :


- a) Représenter publiquement la Société auprès de toute administration et de toute autorité gouvernementale ou locale, et de tout service médiatique (presse, télévision, radio, etc.) local ou national, dans le cadre ou pour les besoins de ses activités relatives au Permis de Villeranges ;
- b) Représenter la Société auprès de tout tiers notamment tout sous-traitant pour assurer le suivi des travaux sur le périmètre du Permis de Villeranges, en coordination avec les équipes techniques compétentes de la Société ou des sociétés de son groupe.

Le Délégataire ne pourra en aucun cas prendre d'engagement financier au nom et pour le compte de la Société sans l'accord préalable et écrit du Délégant.

Le Délégataire devra tenir régulièrement informé le Délégant de la façon dont il exécute les pouvoirs visés par cette délégation.

Le présent pouvoir a une durée limitée expirant le 31 mars 2017. Le présent pouvoir remplace tout autre pouvoir qui aurait réalisé entre le Délégant et le Délégataire. Nonobstant ce qui précède, le Délégant peut à tout instant avec effet immédiat modifier ou dénoncer la présente délégation de pouvoir, par tout moyen, sans qu'une décision n'ait à être motivée.

Le présent pouvoir est soumis au droit français.



Nom : **Amr El Adawy**
Titre : Directeur Général